



MERCUROL

Cœur du Pays de l'Hermitage

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de MERCUROL

Séance du 23 mars 2015

Présents : BRUNET Michel, BLAISE Véronique, FAURE Christophe, GUIBERT Annie, FLEURET Alain, ACHARD Arnaud, BARRE Sylvie, DEBEAUX Laetitia, DESSITE Alain, GUILLAUME Stéphanie, MICHELAS Sébastien, PONTON Agnès, TROUILLET Vanessa, VERSCHEURE Philippe, VESCOVI Jean-Marc, GIOVANE Caroline, RIOUX Serge.

Excusé : MARTINOT Perrine pouvoir à BLAISE Véronique, RABEYRIN Robert pouvoir à VERSCHEURE Philippe.

Secrétaire de séance : DEBEAUX Laetitia

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2014

Les comptes administratifs 2014 des budgets Commune, Service Assainissement et Multiservices ainsi que les comptes de gestion du receveur municipal sont approuvés à l'unanimité.

Les résultats de clôture sont les suivants :

COMMUNE :

- excédent de fonctionnement :.....	709 966,38 €
- excédent d'investissement :.....	99 578,22 €

ASSAINISSEMENT :

- excédent de fonctionnement :.....	71 911,10 €
- déficit d'investissement :.....	36 666,45 €

MULTISERVICES :

- excédent de fonctionnement :.....	765,38 €
- excédent d'investissement :.....	1 460,31 €

AFFECTATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION 2014

Les membres du conseil municipal décident à l'unanimité d'affecter les résultats d'exploitation 2014 ainsi qu'il suit :

COMMUNE :

Solde disponible, affecté comme suit :.....	709 966,38 €
- section d'investissement (compte 1068).....	521 593,72 €
- section de fonctionnement (report à nouveau créateur compte 002).....	188 372,66 €

ASSAINISSEMENT :

Solde disponible, affecté comme suit :.....	71 911,10 €
- section d'investissement (compte 1068).....	36 666,45 €
- section de fonctionnement (report à nouveau créateur compte 002).....	35 244,65 €

MULTISERVICES :

Solde disponible, affecté comme suit :.....	765,38 €
- section d'investissement (compte 1068).....	0,00 €
- section de fonctionnement (report à nouveau créateur compte 002).....	765,38 €

TAUX D'IMPOSITION DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES 2015

Le Conseil décide, avec 18 voix pour et une contre, d'augmenter les taux pour l'année 2015 à hauteur de 2% par rapport à 2014, soit :

- Taxe d'Habitation : 5,18 % (TH 2014 : 5,08%)
- Foncier Bâti : 7,28 % (TFB 2014 : 7,14%)
- Foncier Non Bâti : 40,17 % (TFNB 2014 : 39,38%)

BUDGETS PRIMITIFS 2015

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité les Budgets Primitifs 2015 qui se décomposent ainsi qu'il suit (les sections de fonctionnement et d'investissement s'équilibrent en dépenses et en recettes) :

:

COMMUNE :

- Section de fonctionnement :..... 1 637 432,12 €
- Section d'investissement :..... 1 307 486,67 €

ASSAINISSEMENT :

- Section de fonctionnement :..... 192 512,54 €
- Section d'investissement :..... 107 882,24 €

MULTISERVICES :

- Section de fonctionnement :..... 12 194,62 €
- Section d'investissement :..... 12 813,35 €

TRAVAUX COMMUNAUX DE VOIRIE – MARCHÉ À BONS DE COMMANDE

La commune a procédé à la consultation d'entreprises concernant un marché à bons de commande "Travaux de voirie 2015 à 2017".

Conformément au rapport d'analyse des offres, établi par le Bureau d'Etudes STADIA, maître d'œuvre, le conseil décide de retenir l'offre du groupement BOISSET TP/ EIFFAGE/ ROFFAT.

REDEVANCE ASSAINISSEMENT

Le tarif de la redevance d'assainissement applicable à compter du 1^{er} avril 2015 sera de :

- Abonnement mensuel : 2,20 € HT par mois
- Tarifs au m3 d'eau assaini : 0,75 HT le m3.

HERMITAGE-TOURNONNAIS COMMUNAUTE DE COMMUNES – MODIFICATION DES STATUTS

Le conseil approuve la modification des statuts de la communauté de communes portant sur des articles, hors compétences, qui ne figuraient pas dans l'arrêté inter préfectoral de fusion de mai 2013, (conventions, adhésions à des syndicats, etc...).

HERMITAGE-TOURNONNAIS COMMUNAUTE DE COMMUNES – ADHESION AU SYNDICAT MIXTE DROME DES COLLINES VALENCE VIVARAIS

Le conseil approuve l'adhésion d'Hermitage-Tournonais Communauté de communes au Syndicat Mixte Drôme des Collines Valence Vivarais pour la totalité de son territoire.

HERMITAGE-TOURNONAIS COMMUNAUTE DE COMMUNES – ADHESION AU SYNDICAT MIXTE ARDECHE DROME NUMERIQUE

Le Conseil approuve l'adhésion d'Hermitage-Tournonais Communauté de communes au Syndicat Mixte Ardèche Drôme Numérique.

HERMITAGE-TOURNONAIS COMMUNAUTE DE COMMUNES – ADHESION AU SERVICE MUTUALISE D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME

La loi ALUR (Accès au Logement pour un Urbanisme Rénové) du 24 mars 2014 met fin à la mise à disposition gratuite des services de l'Etat (DDT) pour l'instruction des actes d'urbanisme, pour toutes les communes membres de communautés de communes de plus de 10 000 habitants.

Le conseil décide d'adhérer au service mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme créé par Hermitage-Tournonais Communauté de Communes

Il est précisé que l'adhésion à ce service pour l'année 2015 est gratuite. Une nouvelle convention sera établie pour les années 2016 et suivantes : elle précisera notamment les modalités de financement du service mutualisé sur les prochaines années.

CESSION GRATUITE DE TERRAIN

Après avoir vendu plusieurs terrains à bâtir, les consorts MELQUIOND cèdent gratuitement à la commune des petites parcelles, d'une contenance totale de 226 m², bordant la route communale au quartier Firmy.

ALIENATION CHEMIN RURAL – ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE

Une entreprise de Mercuriol demande que la commune lui vende une partie du chemin rural passant au milieu de sa propriété. La partie du chemin rural n°66 situé quartier les Lots concernée par cette demande, n'est plus affecté à l'usage public. Une enquête publique préalable à la vente va être organisée.

PERSONNEL – EMPLOI AU SERVICE TECHNIQUE

Dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité, le Conseil décide la création d'un emploi non permanent pour une durée de 6 mois à compter du 1^{er} avril 2015. L'agent non titulaire recruté assurera des fonctions d'agent polyvalent des services techniques à temps complet. Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire des adjoints techniques de 2^{ème} classe.

CDG26 – AVENANT N°1 A LA CONVENTION POUR L'INTERVENTION D'UN AGENT CHARGE DE LA FONCTION D'INSPECTION

Le conseil accepte l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition d'un agent compétent qui assure les fonctions d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité au travail (ACFI) signée en juillet 2011. Cet avenant a pour but d'actualiser les articles 6 à 9.

GARDRIE DES ENFANTS DE LA TOUR – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Suite aux difficultés financières rencontrées par l'association « Garderie des enfants de la Tour » et qui se sont accentuées avec la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, le conseil décide le versement d'une subvention exceptionnelle de 4 000,00 € à cette association. Elle sera versée en deux parts égales : Le premier versement interviendra début avril 2015 et le second versement fin juin 2015 sur présentation d'un bilan financier actualisé.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 22h30.